



Projet éducatif local global

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
<u>Préambule</u>	4
<u>PREMIERE PARTIE</u>	9
<u>Orientations générales du PELG</u>	9
A. <u>Vie des écoles</u>	10
B. <u>Rythmes scolaires</u>	13
C. <u>Accueils périscolaires et extrascolaires</u>	16
D. <u>Coordination et coopération des acteurs</u>	18
E. <u>Déclinaison par quartiers</u>	21
F. <u>Pilotage et évaluation du PELG</u>	23
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	25
<u>Programme d'actions 2007-2008</u>	25
1. <u>Changement des rythmes scolaires</u>	26
2. <u>Développement et redéploiement des actions éducatives et de loisirs pour l'enfance</u>	29
3. <u>Développement des pratiques sportives</u>	31
4. <u>Développement des pratiques culturelles</u>	33
5. <u>Renouvellement de la politique de la jeunesse et de la veille éducative</u>	37
6. <u>Soutiens aux parents</u>	40
7. <u>Education à la santé</u>	41
8. <u>Pilotage du PELG</u>	42
9. <u>Evaluation du PELG</u>	45

Annexe Le projet éducatif local et global mobilise les partenaires des secteurs culturel, éducatif, sportif et associatif. Calendrier des diverses réunions tenues

Préambule

Le Projet éducatif local et global de Montreuil (PELG) confirme la volonté de la ville d'installer l'éducation au cœur de la politique municipale.

Ce projet inclut l'éducation scolaire et l'ensemble des activités culturelles, éducatives et sportives, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, que la ville et ses partenaires proposent à tous les enfants et les jeunes de 3 à 16 ans. Il vise à fédérer les éducateurs et les organisations éducatives montreuilloises dans un cadre d'action commun, construit sur la base de valeurs partagées.

Un projet éducatif à la fois local et global

Le PELG est un projet local du point de vue de sa couverture territoriale et de la population qu'il vise.

Avec un quart de ses 103 000 habitants âgés de moins de 20 ans, une urbanisation mêlant l'habitat traditionnel et les grandes cités de logement social, avec des différences parfois marquées entre les quartiers du Bas et ceux du Haut, Montreuil est une ville jeune, sociologiquement et géographiquement contrastée. C'est aussi une ville en développement qui prévoit d'accueillir de 15 à 30 000 nouveaux emplois dans les 5 prochaines années tout en maintenant sa population à hauteur de 110 000 habitants. Le PELG disposera ainsi des moyens de ses ambitions.

Le PELG est un projet global du point de vue de son contenu et de sa portée car il englobe toutes les formes et tous les temps de l'éducation. Il s'inscrit dans la continuité des politiques municipales sectorielles et intègre l'ensemble des actions et dispositifs éducatifs en cours : le contrat d'objectif et de partenariat avec l'Education nationale, le contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales (CAF), la charte de l'accompagnement éducatif avec les associations d'aide aux devoirs et le volet éducation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Le PELG a pour vocation de renforcer la transversalité et la complémentarité éducative entre les différentes institutions publiques et associatives, d'intégrer les initiatives futures de la ville et de ses partenaires dans le domaine de l'éducation. Il constitue un cadre favorable pour impulser des projets éducatifs innovants.

L'éducation et ses valeurs

Le PELG s'appuie sur des valeurs autour desquelles la communauté éducative est invitée à se rassembler.

L'éducation apporte à chacun la capacité de vivre avec les autres, dans le respect des personnes et des règles qui fondent la société. Elle est une condition de la cohésion sociale.

Elle est aussi un moyen offert à chaque jeune de développer ses talents selon ses goûts, d'acquérir les capacités intellectuelles et physiques qui lui permettront d'agir et de penser librement, de parvenir à maîtriser des qualifications qui sont utiles à la collectivité et contribuent aussi à la construction d'une citoyenneté par la reconnaissance sociale et l'estime de soi.

L'éducation est un droit pour tous, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. Le projet éducatif montreuillois vise tous les enfants et tous les adolescents de la ville. Cette ambition exige des moyens pour lutter contre les inégalités et les discriminations. C'est l'objectif et la priorité du projet : créer les conditions qui permettent à tous les jeunes de tirer profit des actions éducatives mises en place par la ville et ses partenaires.

Les partenaires de l'éducation

L'éducation est par excellence un domaine de responsabilité partagée.

Les familles ont la première et la plus importante des responsabilités : veiller avec attention à l'éducation. C'est en effet dans la famille que s'apprennent et s'appliquent les règles de la vie collective sur lesquelles peuvent ensuite se fonder les valeurs de la citoyenneté.

L'école est le second pilier de l'éducation. Elle apporte les savoirs fondamentaux à tous, conformément aux principes de l'égalité républicaine.

De son côté, la ville, par l'intermédiaire des centres de loisirs, des centres de vacances, des animations de quartier, des ateliers culturels et sportifs, des centres et initiatives de santé, mobilise des moyens matériels, humains et financiers afin d'apporter aux enfants et à leurs familles une réponse éducative de qualité.

Les associations sont aussi de grands acteurs de la vie éducative montreuilloise. Présentes dans tous les domaines de l'action éducative, auprès des enfants et des jeunes ainsi que de leurs familles, elles sont un facteur essentiel d'équilibre et un

recours, notamment pour celles et ceux qui éprouvent des difficultés dans leurs parcours. La ville les soutient et, si nécessaire, contractualise avec elles sur la base de projets éducatifs partagés. Les associations sont appelées à occuper une place importante dans le PELG.

Le PELG est un cadre commun de référence et de coopération apportant lisibilité, cohérence, complémentarité et continuité aux multiples actions des co-éducateurs rassemblés autour de l'enfant.

Les territoires de l'éducation

La population de Montreuil est diverse sur le plan culturel, ethnique, économique et social. C'est une chance car le brassage et le mélange des groupes, des milieux, des origines et des sexes renforcent la cohésion sociale dans les quartiers et la qualité de l'éducation et des actes éducatifs qui y sont posés.

La politique d'aménagement urbain de la municipalité veille à maintenir la diversité sociale dans l'ensemble des quartiers et à empêcher que se créent des zones et des écoles d'exclusion. La ville soutient en particulier le tissu associatif et facilite la participation des habitants à la vie démocratique locale grâce aux « antennes de secteur » et aux « pôles vies de quartier ». La territorialisation jouera pleinement son rôle dans la gestion du PELG.

Pour rendre les ressources éducatives de la ville accessibles à tous, les structures de proximité sont nécessaires et le PELG doit contribuer à mieux équilibrer leur implantation dans les quartiers. Mais cet effort doit être combiné à une politique globale en faveur de la mobilité qui inclut, d'une part, une réflexion sur les transports et, d'autre part, un soutien spécifique à des actions éducatives de proximité qui favorisent l'ouverture aux autres et la conquête de l'autonomie.

Lutte contre les inégalités et toutes autres formes d'exclusion :

L'égalité d'accès à l'école ne suffit pas à garantir l'égalité devant l'éducation. Chaque enfant a besoin pour réussir d'un accompagnement éducatif personnalisé, complémentaire de celui apporté par l'école : c'est souvent là que les inégalités se créent et se creusent. Les analyses des sociologues de l'éducation démontrent que les parcours éducatifs des jeunes sont souvent déterminés par leurs origines sociales.

Pour s'opposer à ces injustices qui s'ajoutent à d'autres et se transmettent d'une génération à l'autre, pour réduire les inégalités et offrir une chance à chacun, la communauté éducative montreuilloise dispose d'atouts sur lesquels elle peut s'appuyer pour fonder son projet éducatif :

- dans les écoles, les collèges et les lycées, des équipes pédagogiques motivées et compétentes, attentives aux besoins de chaque enfant ;
- des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement et des Inspecteurs prêts à s'engager aux côtés de la ville pour atteindre les objectifs d'égalité que se fixe le PELG ;
- dans les centres de loisirs et les services municipaux concernés, les associations du domaine social, culturel ou sportif, des responsables et des animateurs mobilisés pour prendre leur part dans un projet dont le succès dépend beaucoup d'eux.

Un projet vivant pour agir :

Avec le PELG, la ville propose à tous ses partenaires un cadre commun de coordination et d'action. Un tel cadre doit être clair et compréhensible afin que tous ceux qui sont appelés à y contribuer puissent se l'approprier sans difficulté.

Le texte du projet a été élaboré, de septembre à décembre 2006, dans le cadre d'une large concertation entre tous les acteurs concernés par l'éducation à Montreuil. De nombreuses réunions sectorielles et transversales ont rassemblé les élus, les services municipaux, des représentants des acteurs institutionnels et associatifs, des parents d'élèves. Du 1er octobre au 30 novembre, des textes d'orientation et des compte-rendus de réunions ont été mis en discussion sur le site Internet de la ville ce qui a permis aux habitants d'apporter leurs commentaires et leurs suggestions.

Le PELG n'est pas un projet figé mais un projet vivant. Il sera piloté, évalué, soumis à des aménagements et à des révisions périodiques. Des bilans d'étapes seront réalisés et rendus publics chaque année. Un bilan global sur les rythmes scolaires sera effectué en 2010.

*

Le texte du PELG est constitué de deux parties.

- **Première partie - Thématiques générales du PELG**

Les thématiques générales du PELG traduisent la volonté commune de la ville et de ses partenaires. Elles sont présentées sous la forme de 7 groupes d'actions.

- **Deuxième partie - Programme d'actions 2007-2008**

Le programme d'actions 2007-2008, fondé sur les orientations générales du PELG, comporte 9 mesures concrètes à mettre en œuvre dès 2007.

PREMIERE PARTIE

Orientations générales du PELG

Le PELG naît d'un constat, procède d'une volonté initiale forte : pour des raisons diverses, trop d'enfants sont aujourd'hui trop souvent abandonnés à eux-mêmes, à la rue et au hasard des rencontres. De ce constat découle la volonté de proposer à ces enfants des voies nouvelles pour s'engager dans des activités éducatives épanouissantes, complémentaires de celles que leur offrent leurs familles et l'école, au sein de structures où ils seront accompagnés par des éducateurs compétents.

La ville a décidé de se doter de cet outil pour porter cette volonté et la traduire en actions concrètes. Le PELG concerne l'ensemble des enfants et des jeunes montreuillois âgés de 3 à 16 ans et toutes les composantes de l'éducation : éducation scolaire, pratiques culturelles, sportives et de loisirs, accompagnement à la scolarité, éducation à la santé et à la citoyenneté. Les actions qui le composent sont présentées en 6 domaines.

- A. Vie des écoles
- B. Rythmes scolaires
- C. Accueils périscolaires et extrascolaires
- D. Coordination et coopération des acteurs
- E. Déclinaison dans les quartiers
- F. Pilotage et évaluation du PELG

Chaque domaine d'actions s'appuie sur différents constats à partir desquels des objectifs et des actions prioritaires sont proposés.

A. Vie des écoles

Constats

La ville est engagée dans des projets importants de construction et de rénovation des bâtiments des écoles maternelles et élémentaires. Une action particulière est en cours pour la rénovation des services de restauration et la généralisation, dans les cinq prochaines années, de dispositifs de type self-service qui améliorent les conditions matérielles dans lesquelles les enfants déjeunent. La formation des animateurs et les conditions d'encadrement retravaillées.

Par ailleurs, la ville a également doté toutes les écoles élémentaires de salles informatiques. Ces équipements donnent généralement satisfaction aux enseignants ayant la responsabilité d'en intégrer l'usage dans leur enseignement. Ce plan d'équipement et la gestion du parc seront suivis afin de rendre encore plus performant l'informatique, outil de développement des apprentissages.

Beaucoup reste encore à faire dans certains domaines. Les installations sanitaires par exemple ont vieilli et les parents demandent leur modernisation. Certaines cours de récréation ont besoin d'être réhabilitées. Enfin, alors que les salles de classes ont toutes été rénovées, les parties communes doivent l'être à leur tour car elles contribuent également à la qualité de vie dans les écoles et à leur image auprès des familles.

La ville ne se contente pas d'intervenir sur les équipements. Elle soutient par exemple dans trois écoles, une expérience d'ateliers d'accompagnement scolaire ouverts à tous les enfants après la classe ou des associations d'accompagnement scolaire.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les projets des écoles sont conçus à partir d'une charte de l'action éducative travaillée entre l'inspection académique et la ville, les projets sont soutenus avec un crédit important de la ville. Des partenariats de qualité se font également avec la cité des sciences, le musée des arts premiers...

Depuis 1998, la ville contractualise un certain nombre d'objectifs avec l'Education nationale. Un premier contrat a été signé avec le ministre de l'Education nationale en

1998, un avenant a été rédigé en 2002 et un second avenant est en cours de finalisation. Il porte sur 5 grandes thématiques, à savoir :

- les dispositifs d'accompagnement à la réussite,
- l'organisation des temps de vie de l'enfant,
- l'apprentissage des langues du CE2 à la terminale,
- les activités à caractère scientifique, technique et culturel,
- les nouvelles technologies, outils d'aide à l'apprentissage.

Le PELG est l'occasion d'améliorer la qualité de la coopération avec les enseignants et l'efficacité pédagogique des moyens que la ville leur alloue.

Objectifs

- Poursuivre les actions en cours et tenir les engagements déjà pris en matière de rénovation des bâtiments et des services de restauration des écoles.
- Mettre parallèlement en chantier un plan d'action dans des domaines importants pour améliorer encore la qualité de la vie dans les écoles : sanitaires, parties communes, cours de récréation.
- Renforcer la qualité de la coopération entre les acteurs de l'Education nationale (équipes pédagogiques des écoles, des collèges et des lycées, Inspecteurs de l'Education nationale, Inspecteur d'Académie, médecins, infirmières, assistantes sociales), les services municipaux et les autres acteurs de l'éducation, en respectant les prérogatives de chacun.

Actions prioritaires

- Recenser dans les écoles les besoins prioritaires de rénovation concernant les parties communes, les sanitaires et les cours de récréation ; décider, en fonction des priorités identifiées, d'une planification des travaux sur les cinq prochaines années, comme cela a été fait pour la rénovation des classes.
- Analyser les effets des expérimentations des dispositifs « coup de pouce » ou ateliers d'accompagnement scolaire et, s'il y a lieu, les étendre à d'autres quartiers.

- Poursuivre le dialogue avec l'Education nationale pour garantir, et si possible étendre, la diversité de l'offre d'enseignement des langues, dans le premier et le second degré à la continuité et à la diversité des cursus linguistiques.
- Soutenir les équipes d'enseignants pour développer les coopérations avec les centres de loisirs et les associations d'accompagnement à la scolarité.

B. Rythmes scolaires

Constats

L'articulation des temps de vie de l'enfant et du temps de l'éducation avec le temps des autres membres de la famille et en particulier avec le temps de travail des parents est un sujet de réflexion important depuis de nombreuses années chez les professionnels de l'éducation.

La suppression de la classe le samedi matin est réclamée par les familles car elle rapproche les rythmes hebdomadaires des adultes, des adolescents et des enfants. La demande sociale de déplacement de la classe du samedi matin au mercredi matin se fait de plus en plus pressante. L'enquête réalisée en 2006 par le CREDOC auprès des familles montreuilloises montre qu'une forte majorité de parents (64%) y sont favorables.

La modification des rythmes scolaires doit se faire dans l'intérêt des enfants. Les chronobiologistes ont identifié les principes d'organisation des rythmes de travail de la journée, de la semaine et de l'année qui favorisent le développement harmonieux de l'activité intellectuelle et physique des élèves¹. Ces principes incitent par exemple à situer les apprentissages nouveaux le matin plutôt que l'après-midi et plutôt en milieu de semaine que le lundi ou le samedi. Ils soulignent également les effets bénéfiques d'une alternance régulière entre les périodes scolaires et les périodes de vacances.

Autre élément important à prendre en considération : l'absentéisme du samedi matin qui ne cesse d'augmenter et touche aujourd'hui près d'un tiers des élèves de l'école élémentaire. Les enseignants ne peuvent plus traiter les parties importantes des programmes le samedi matin. L'école y perd, les enfants y perdent. Ceux qui perdent le plus sont les enfants qui ont le plus besoin de l'école.

La mise en œuvre d'un changement des rythmes scolaires exige des aménagements importants, non seulement dans l'organisation des écoles mais aussi et surtout dans

¹ Cf. notamment Georges Fotinos et François Testu, *Aménager le temps scolaire*, Hachette, 1996.

celle de l'offre éducative péri et extrascolaire. Elle concerne donc la totalité des acteurs de l'éducation.

Le PELG a l'ambition d'être le cadre de concertation permettant à cette importante mesure d'être mise en œuvre dans les meilleures conditions et, en particulier, dans le respect de l'intérêt des enfants.

Les effets du changement de rythme seront suivis chaque année dans le cadre d'un dispositif global d'évaluation qui permettra de procéder régulièrement aux ajustements nécessaires. Après trois années pleines de fonctionnement, un bilan complet et détaillé sera établi au vu duquel les partenaires seront invités, selon des modalités qui seront fixées dans le cadre général de l'évaluation du PELG, à se prononcer sur son éventuelle reconduction.

Objectifs

- Aménager les temps de l'éducation de façon à réduire l'absentéisme scolaire et à améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux activités éducatives qui leur sont proposées le soir, le mercredi après-midi ou le week-end pour les activités familiales.
- Associer l'ensemble des acteurs de l'éducation à la préparation et la mise en œuvre des mesures d'adaptation exigées par la réforme des rythmes scolaires.
- Evaluer les effets de cette mesure, principalement au niveau des enfants.

Actions prioritaires

- Proposer à l'Education nationale de transférer la classe du samedi matin au mercredi matin.
- Préparer cette importante réforme au cours du premier semestre 2007 afin que sa mise en place en septembre 2007 se fasse dans les meilleures conditions. Adapter en particulier les horaires et l'organisation des services municipaux et des associations volontaires aux nouveaux rythmes scolaires et à l'évolution prévisible des publics à accueillir.

- Mettre en place un dispositif d'évaluation des effets de ce changement en identifiant, avec les partenaires du projet, un ensemble d'indicateurs relatifs à la fréquentation des dispositifs éducatifs et aux rythmes de vie de l'enfant.

C. Accueils périscolaires et extrascolaires

Constats

La ville de Montreuil a créé et soutient de nombreuses structures qui accueillent les enfants et les jeunes, en semaine en dehors du temps scolaire ou pendant les petites et grandes vacances, pour des activités que l'on qualifie de périscolaires ou d'extrascolaires selon qu'elles sont ou ne sont pas en relation avec des activités directement scolaires.

Le service enfance accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans dans les centres de loisirs situés dans les écoles maternelles et élémentaires et dans ses propres structures ; les centres de loisirs du service jeunesse accueillent des jeunes de 12 à 16 ans dans des maisons de quartiers et dans ses propres structures ; les centres de vacances, les associations sportives et culturelles, les associations d'accompagnement à la scolarité proposent à tous un ensemble varié d'activités éducatives et de loisirs mais elles ne sont pas toujours en capacité de répondre à la demande. Des équipements tels que l'école nationale de musique et de danse, la bibliothèque municipale et ses antennes de quartier, le café la Pêche, l'instrumentarium, la maison populaire, le cinéma Méliès et les théâtres de la ville dont le centre dramatique national de Montreuil sont autant de sources de savoirs, de cultures et de pratiques ouvertes au plus grand nombre et en particulier aux enfants et aux jeunes.

Une étude réalisée par le CREDOC en octobre 2006 dans le cadre de la préparation du PELG, auprès de 511 familles ayant au moins un enfant de 3 à 17 ans montre que les familles ont une bonne connaissance des structures d'accueil pour l'enfance et généralement une bonne opinion de ces structures : 86% des familles utilisatrices des centres de loisirs enfance en sont tout à fait ou plutôt satisfaites. Mais l'étude montre également que la fréquentation globale de l'ensemble des structures socioculturelles est importante (23% seulement des familles n'y ont jamais recours), mais aussi qu'elle est très variable selon les quartiers ou les catégories socioprofessionnelles et qu'elle diminue fortement avec l'âge.

Cette enquête permet ainsi de repérer finement les forces et les faiblesses de l'offre éducative locale. Elle montre que Montreuil peut s'appuyer sur un solide tissu de structures éducatives, sportives et culturelles organisées ou soutenues par la ville,

connues et appréciées des habitants, mais qui réclament d'être renforcées et, dans certains cas, transformées pour mieux se faire connaître et être davantage présentes dans certains quartiers.

Par ailleurs, des parents ont exprimé, lors de réunions préparatoires au PELG ou sur le blog du projet, leur regret de n'avoir pu inscrire leur enfant au conservatoire ou au club de football, faute de place ou d'un niveau suffisant. Enfin, les responsables et animateurs de centres de loisirs enfance et jeunesse ont souligné les difficultés auxquelles ils se trouvent parfois confrontés : insuffisance des moyens, difficile cohabitation de certaines tranches d'âges, inadéquation de l'offre aux attentes des jeunes.

L'accueil périscolaire et extrascolaire apparaît ainsi comme une composante charnière et donc essentielle du PELG. Les structures qui en ont la responsabilité, connues et appréciées de la population, doivent être placées en capacité de faire face aux nouveaux enjeux auxquels elles se trouvent aujourd'hui confrontées.

Objectifs

- Adapter et renouveler les contenus d'activités dans les différents domaines de l'action éducative (accompagnement à la scolarité, sport, art et culture, jeu et loisir) afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des enfants et des jeunes.
- Poursuivre l'actualisation de la politique municipale en faveur de la jeunesse.
- Réduire les déséquilibres existants, en terme de diversité et de qualité d'accueil, de l'offre entre les quartiers, sans réduire, ni en quantité ni en qualité, celle des quartiers les mieux dotés.
- Augmenter considérablement le nombre global d'enfants accueillis et le volume d'heures consacrées à des activités éducatives dans les structures municipales et associatives existantes, en élevant le niveau d'exigence de qualité de l'accueil et des activités proposées.

Actions prioritaires

- Renforcer et redéployer les moyens humains, matériels et financiers des structures municipales de l'enfance et de la jeunesse pour leur permettre d'accueillir davantage d'enfants et d'adolescents, y compris des enfants handicapés, en semaine et pendant les vacances scolaires, en maintenant la qualité éducative de l'accueil et en tenant compte du nouveau rythme hebdomadaire de l'école primaire.
- Conduire parallèlement une réflexion sur l'adaptation des contenus et des modes d'intervention aux attentes des enfants et des jeunes.
- Mettre en place un réseau des animateurs de ces structures pour permettre l'échange et la mutualisation des pratiques ; proposer aux animateurs des actions de formation continue adaptées au cadre défini par le PELG ; encourager et faciliter la certification professionnelle des animateurs. Pour l'ensemble de ces actions, la ville pourra s'appuyer sur l'expertise des organismes d'éducation populaire : Ligue de l'enseignement, CEMEA et FRANCAS.
- Solliciter de façon spécifique les associations sportives, certains acteurs du domaine culturel et les structures proposant de l'accompagnement à la scolarité pour leur permettre d'accueillir davantage d'enfants et d'adolescents, soit en diversifiant leur offre, soit en la déployant dans les quartiers où elle est le moins présente.

D. Coordination et coopération des acteurs

Constats

Le besoin de coordination et de coopération des acteurs de l'éducation est l'une des principales raisons d'être du PELG.

Parents, enseignants, animateurs des structures éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, la liste est longue des co-éducateurs qui se succèdent auprès des mêmes enfants ou des mêmes jeunes. S'y ajoutent les innombrables sources de savoirs distantes, accessibles par exemple à travers les médias, mais aussi les jeunes eux-mêmes qui s'éduquent les uns les autres. Pour un enfant, toute rencontre est susceptible de devenir une source d'apprentissage, pour le meilleur ou pour le pire.

Pour que leur action soit la plus cohérente et la plus efficace possible, il faudrait en principe que tous les co-éducateurs se connaissent et surtout se reconnaissent les uns les autres dans leurs prérogatives, leurs compétences et leurs limites. Mais la réalité est loin de correspondre à cet idéal. Pour des raisons qui tiennent tantôt aux habitudes, tantôt aux organisations, tantôt aux personnes elles-mêmes mais aussi au temps et aux moyens qui leur font défaut, les éducateurs et les personnels ont souvent tendance à agir, au mieux de ce qu'ils estiment être l'intérêt de l'enfant ou du jeune, mais sans toujours tenir compte de l'action d'autres éducateurs intervenant en d'autres lieux, à d'autres moments, avec d'autres méthodes et des objectifs éducatifs complémentaires.

Dans ce domaine, le PELG ne doit pas s'en tenir à des déclarations d'intention mais décrire, concrètement, catégorie par catégorie et cas par cas, comment les obstacles pratiques qui empêchent les éducateurs de travailler ensemble peuvent être progressivement levés.

La ville et le quartier sont les échelles adéquates pour coordonner l'action des éducateurs et faciliter leur coopération. Des instances de concertation existent à ces deux niveaux, animées en particulier par le service du développement social urbain et les antennes de quartier. C'est sur elles que le PELG devra s'appuyer.

Objectifs

- Permettre aux familles et à tous les acteurs de l'éducation d'être informés, par divers moyens tenant compte des capacités d'accès des personnes, de l'ensemble de l'offre éducative disponible dans la ville et dans les quartiers (qui fait quoi en matière d'éducation à Montreuil ?).
- Faciliter le dialogue entre les enseignants et les parents, notamment lorsque les obstacles sont importants (disponibilité, maîtrise de la langue, etc.), par l'aménagement des espaces et des temps et par la mise en place, lorsque c'est nécessaire, de structures d'intermédiation.
- Développer les coopérations des personnels des centres de loisirs enfance et jeunesse avec les acteurs du domaine sportif et culturel, de la santé et de l'Education nationale.
- Réaffirmer et valoriser la mission éducative des centres de loisirs enfance et des structures jeunesse.

- Renforcer les dispositifs existants de veille éducative et de prévention du décrochage scolaire ; renforcer la coopération des associations de prévention avec les enseignants, les équipes de direction des collèges et des lycées ainsi que les services académiques en charge de l’insertion.

Actions prioritaires

- Constituer une base d’informations sur l’offre éducative à Montreuil et en assurer la mise à jour régulière et la diffusion auprès de tous (familles et acteurs de l’éducation) par de multiples canaux : affichage dans les écoles et dans les structures municipales de proximité, renforcement de la place de l’éducation dans les organes d’information de la ville, permanence téléphonique, site Web et listes de diffusion spécialisés, etc.
- Concevoir et mettre en place, autour d’un coordinateur du PELG, une structure d’information, de coordination et de coopération des acteurs.
- Mettre en place une initiative systématique de coopération entre les associations d’accompagnement à la scolarité et de prévention du décrochage scolaire avec les équipes des écoles, collèges et lycées (via les directeurs et chefs d’établissement).
- Engager le dialogue avec les équipes éducatives des écoles, et en particulier avec les directeurs, sur la question des relations avec les familles et sur la place des centres de loisirs enfance dans les écoles (participation à la vie de l’école mais aussi partage des équipements et des locaux).
- Développer les coopérations entre les différents acteurs non scolaires, en particulier des structures municipales avec les acteurs du domaine culturel et sportif.

E. Déclinaison par quartiers

Constats

Une grande partie de l'action éducative se déroule dans la proximité, grâce aux équipements de quartier : écoles, centres de loisirs, locaux associatifs, équipements culturels, stades et gymnases.

Depuis 1999, les services municipaux se sont rapprochés des habitants grâce aux antennes créées dans les 5 secteurs qui recouvrent les 14 quartiers de la ville. Les contrats de ville auxquels succède aujourd'hui le contrat urbain de cohésion sociale, ont permis depuis 1992 de développer l'offre éducative de proximité dans les quartiers les plus défavorisés. Des projets ont été conduits en partenariat avec l'Education nationale, notamment dans le domaine de la lecture avec la création de bibliothèques centres de documentation dans les écoles et d'annexes de la bibliothèque municipale, mais également dans le domaine du soutien aux familles, de l'accompagnement à la scolarité, du théâtre ou de la santé. Plus récemment, une maison des sciences a été créée dans le quartier Bel Air.

En dépit de ces efforts, un certain déséquilibre demeure entre les quartiers du Haut et du Bas Montreuil.

Au niveau des pratiques, l'enquête du CREDOC révèle des contrastes importants entre, d'une part, le secteur du centre ville où une proportion importante de familles appartenant à des catégories socioprofessionnelles sans difficulté apparente fréquentent de façon régulière les équipements culturels et, d'autre part, le quartier Bel Air-Grands Pêcheurs où les enfants et les jeunes, issus de familles plus en difficulté, pratiquent de façon inégale les activités sportives, la maison populaire, le cinéma Georges Méliès ou encore le théâtre de la ville.

L'enquête montre cependant que dans certains domaines, les déséquilibres peuvent être compensés : c'est le cas avec les centres de vacances, accessibles au plus grand nombre grâce à une politique tarifaire adaptée, mais également avec les bibliothèques dont le taux de fréquentation est homogène dans l'ensemble de la ville.

Les objectifs du PELG doivent être déclinés dans chaque quartier, sur la base des orientations générales, valables pour l'ensemble de la ville, mais en tenant compte

des spécificités de la population, de ses besoins et des équipements disponibles. C'est en particulier au niveau des quartiers que la participation des familles doit être recherchée.

Objectifs

- Décliner l'ensemble des actions du PELG au niveau des quartiers en veillant à ce qu'aucune d'entre elles ne contribue à accroître les inégalités existantes.
- Contribuer à équilibrer l'offre éducative en améliorant l'accès des populations des quartiers les moins bien desservis à des activités éducatives variées.

Actions prioritaires

Plusieurs voies doivent être parallèlement explorées :

- Installer de nouvelles structures d'animation et d'accueil dans les quartiers les moins bien équipés, répondant au mieux aux attentes et aux possibilités des habitants ;
- Faciliter l'accès (notamment par les transports), depuis tous les quartiers, aux structures culturelles et sportives importantes de la ville, là où elles se trouvent ;
- Privilégier les quartiers les moins bien dotés lors de la mise en place de nouvelles initiatives et d'expérimentations dans le domaine éducatif.

F. Pilotage et évaluation du PELG

Constats

L'ambition du PELG est de rassembler dans l'action l'ensemble des acteurs éducatifs montreuillois autour des mêmes valeurs et des mêmes objectifs. La ville est porteuse du projet et en assume la responsabilité. Elle a besoin, pour le conduire dans les meilleures conditions, d'outils de pilotage et de suivi.

Avec les autres acteurs de l'éducation engagés à ses côtés, la ville souhaite pouvoir s'assurer, dès le démarrage du projet et tout au long de sa mise en œuvre, que les engagements pris sont respectés dans les délais prévus.

La ville et ses partenaires ont tous ensemble besoin de mesurer les effets de leurs actions, de les confronter aux objectifs visés et d'estimer à tout moment le niveau d'avancement global du projet. L'évaluation vise à répondre à ce besoin. Elle sert à la fois à rendre compte de l'utilisation des moyens attribués au PELG à tous ceux que l'éducation concerne, à corriger les défauts ou les faiblesses identifiées et à s'adapter aux évolutions du contexte local et des pratiques des partenaires du projet.

Le changement des rythmes scolaires, fera l'objet d'une évaluation particulière. A la fin de la troisième année scolaire de son application, un bilan complet, englobant toutes les questions relatives au fonctionnement des écoles et des centres de loisirs, aux conditions de travail et aux performances des élèves, aux points de vue des familles et des associations, sera établi. Sur la base de ce bilan qui sera rendu public, la communauté éducative montreuilloise sera en mesure de décider, avec l'Education nationale et en toute connaissance de cause, si les nouveaux rythmes scolaires devront ou non être maintenus.

Objectifs

- Doter la ville d'un outil de pilotage lui permettant de suivre l'état d'avancement du PELG, en particulier de l'utilisation des moyens mis à sa disposition, et d'ajuster sa mise en œuvre en fonction des résultats constatés.

- Rendre compte régulièrement à tous les acteurs de l'éducation (professionnels, partenaires et familles) de l'état d'avancement des différents volets du PELG.
- Publier chaque année un bilan quantitatif et une évaluation qualitative du PELG, sur la base d'indicateurs construits avec les partenaires.
- Réaliser en 2010 un bilan global de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et une consultation de tous les partenaires du PELG sur cette question.

Actions prioritaires

- Constituer, au sein des services municipaux, une cellule de coordination du PELG ; la doter des moyens de piloter le projet et de diffuser les résultats des évaluations annuelles.
- Proposer aux partenaires du PELG les spécifications d'une démarche d'évaluation à laquelle ils seront associés.

DEUXIEME PARTIE

Programme d'actions 2007-2008

Le programme d'actions pour les deux premières années d'application du PELG est basé sur les orientations générales du projet et notamment sur les actions prioritaires retenues. Il devra être mis à jour chaque année à la lumière des résultats de l'évaluation.

Le programme est constitué d'un ensemble de 9 groupes de mesures concrètes qui devront être préparées ou mises en œuvre dès 2007.

1. Changement des rythmes scolaires
2. Développement et redéploiement des actions éducatives et de loisirs pour l'enfance
3. Développement des pratiques sportives
4. Diversification des pratiques culturelles
5. Renouvellement de la politique jeunesse et de la veille éducative
6. Soutiens aux familles
7. Education à la santé
8. Pilotage du PELG
9. Evaluation du PELG

1. Changement des rythmes scolaires

Au début de l'année 2007, la ville soumet au Comité départemental de l'Education nationale son projet de modification des rythmes scolaires pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de Montreuil.

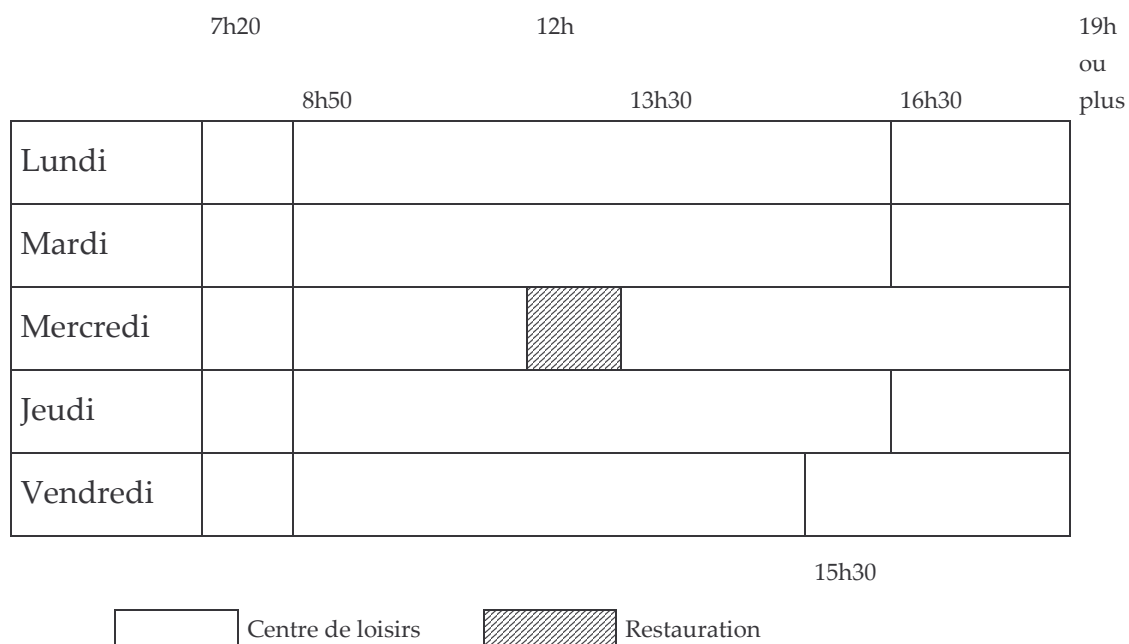
Les nouveaux horaires hebdomadaires des écoles primaires proposés dans le cadre du PELG sont présentés dans le schéma suivant. Le vendredi, les élèves seront libérés à 15h30 pour permettre aux enseignants de se coordonner et de se former. Il n'y aura plus classe le samedi.

Nouveaux horaires des classes dans les écoles maternelles et élémentaires

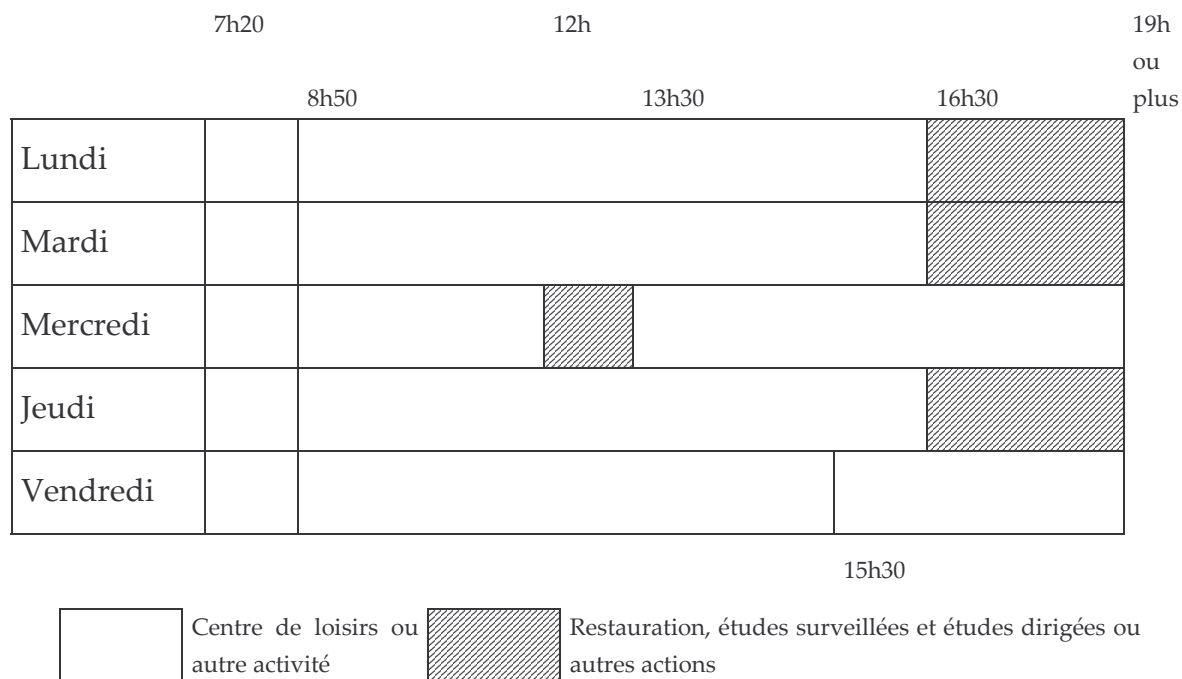
	9h	12h	13h30	16h30	
Lundi					
Mardi					
Mercredi			Organisation, responsabilité et horaires à travailler		
Jeudi					
Vendredi					
					15h30

Les horaires d'accueil des enfants dans les centres de loisirs et les études dirigées sont adaptés en conséquence. Les nouveaux horaires sont présentés dans les deux tableaux suivants, l'un pour les écoles maternelles, l'autre pour les écoles élémentaires.

Nouveaux horaire des centres de loisirs dans les écoles maternelles



Nouveaux horaires des centres de loisirs et des études dirigées dans les écoles élémentaires



La modification des rythmes scolaires a des conséquences importantes pour l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels des écoles. Elle est l'occasion

d'une remise à plat de leurs organisations et du contenu des activités qu'ils proposent aux enfants. Cette réflexion, déjà largement entamée dans le cadre de la préparation du PELG, sera poursuivie au cours du premier semestre 2007. Il s'agira pendant cette période de préparer la rentrée de septembre 2007 et de faire en sorte que tous soient prêts pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et même, puisque tel est l'objectif du PELG, davantage d'enfants dans de meilleures conditions.

Les actions envisagées pour les clubs sportifs, les institutions et associations culturelles, les centres de loisirs enfance sont détaillées plus loin.

Trois mesures d'accompagnement particulières compléteront cet ensemble.

- **Service de restauration du mercredi**

Un système de gestion souple du service de restauration du mercredi, indépendant de l'inscription au centre de loisirs, devra être mis en place par les services municipaux permettant à chaque famille de récupérer son enfant, soit à 12h avant le déjeuner, soit à 13h après le déjeuner, soit à la sortie du centre de loisirs.

- **Enquête auprès des parents**

Au cours du premier trimestre 2007, un questionnaire sera réalisée auprès des familles afin de préparer au mieux l'organisation des activités face aux nouveaux horaires des écoles notamment en ce qui concerne les inscriptions des enfants aux centres de loisirs du mercredi après-midi et du vendredi.

- **Atlas de l'offre éducative**

Avant septembre 2007, la ville préparera une publication rassemblant l'ensemble de l'offre éducative qui sera proposée aux familles pour l'année scolaire 2007-2008. Cette brochure inclura notamment la nouvelle offre des centres de loisirs, des associations et des organismes culturels et sportifs. Le document, édité sous diverses formes (imprimé et en ligne), sera distribué aux familles à la rentrée de septembre 2007.

2. Développement et redéploiement des actions éducatives et de loisirs pour l'enfance

Le PELG fixe aux centres de loisirs des objectifs quantitatifs - accueillir deux fois plus d'enfants - et qualitatifs - améliorer la qualité et diversifier les contenus des activités éducatives proposées aux enfants.

Au cours de la préparation du PELG, les directeurs et animateurs des centres de loisirs ont fait part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes relativement aux incidences du changement des rythmes scolaires. Deux enjeux principaux ont été identifiés :

- Repenser l'accueil du mercredi après-midi jusqu'à 19h ou plus, après une demi-journée de classe ;
- Concevoir une nouvelle offre pour les deux nouveaux créneaux d'accueil, celui du vendredi à partir de 15h30, voire le samedi si le besoin s'exprime.

Pour faire face à cette nouvelle configuration, les directeurs et animateurs de centres de loisirs seront invités, dès janvier 2007, à s'engager dans une démarche de réflexion, de proposition et de préparation dont les principales étapes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation du projet éducatif des services de l'enfance et de la jeunesse.
2. Constitution de petits groupes thématiques de réflexion, d'une part pour identifier l'ensemble de questions pratiques à traiter, d'autre part pour collecter et confronter les idées d'activités et d'organisation.
3. Mise en place d'un groupe de réflexion, si nécessaire, sur les activités de loisirs proposées pendant le week-end. Ce groupe, piloté par les services enfance et jeunesse, réunira des personnels municipaux volontaires issus des services de l'enfance et de la jeunesse mais aussi d'autres services municipaux (santé, vie associative, etc.) ainsi que des acteurs associatifs, culturels et sportifs. Ce groupe aura vocation à recenser les besoins et à conduire une réflexion sur les activités qui pourraient être proposées aux enfants, aux jeunes et à leur famille pendant le week-end.

4. Concertation au niveau de chaque centre de loisirs en vue de rédiger, sous la responsabilité du directeur du centre, un nouveau projet éducatif tenant compte des nouveaux rythmes scolaires et incluant des orientations d'activités, des principes d'organisation, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, une liste de partenaires. Le projet éducatif est accompagné d'une fiche d'identification des besoins nécessaires pour la mise en œuvre du projet : personnels, formation, accueil des enfants handicapés, équipements, locaux, financement.
5. Participation à l'enquête de consultation des familles visant à cerner leurs besoins dans les nouveaux créneaux d'accueil possibles.
6. Mise en forme par chaque centre de l'offre qui sera incluse dans l'atlas de l'offre éducative destiné aux familles en septembre 2007.

Quelle que soit la qualité de la préparation, tous les problèmes posés par le redéploiement des moyens du service enfance n'auront pas été résolus de façon idéale le 1^{er} septembre 2007. La nouvelle situation créée par le PELG continuera durablement de réclamer des responsables et des animateurs de l'imagination et des capacités d'adaptation. Pour y faire face, ils doivent pouvoir travailler ensemble. Ils le feront dans le cadre de la préparation de la rentrée 2007. Ils pourront continuer à le faire après cette date en se constituant en réseau de partage, d'échanges et de mutualisation des idées, des interrogations et des solutions. Un tel réseau devra s'appuyer sur les moyens de la communication en ligne : listes de diffusion, site Web, blog.

3. Développement des pratiques sportives

Le changement des rythmes scolaires a des conséquences importantes pour les clubs sportifs. Le milieu sportif montreuillois est mobilisé et souhaite saisir l'occasion offerte par le PELG pour renforcer la place du sport dans les pratiques éducatives extra-scolaires.

Les actions suivantes seront mises en œuvre en 2007 et 2008.

Développement des ateliers sportifs dans les centres de loisirs et auprès du service jeunesse

Depuis la mise en place de la nouvelle politique sportive, des ateliers sportifs sont proposés aux enfants accueillis en centres de loisirs et aux adolescents dans les quartiers. Ils rencontrent un grand succès. Ils donnent satisfaction d'abord aux jeunes qui peuvent grâce à eux découvrir des sports nouveaux qu'ils choisissent eux-mêmes. Ils donnent également satisfaction aux clubs en leur permettant, d'une part, de faire connaître leurs activités à des jeunes qui ne s'inscrivent pas spontanément en club, d'autre part à acquérir de nouveaux adhérents.

En 2007 et 2008, les ateliers sportifs seront développés à la fois sur le plan quantitatif – nombre de clubs impliqués, nombre d'enfants et d'adolescents accueillis – et sur le plan qualitatif – variété des sports proposés et mixité.

Les trois nouveaux créneaux horaires d'accueil (mercredi après-midi, vendredi après-midi et éventuellement samedi) seront explorés parallèlement en tenant compte, pour chacun des sports concernés, de la disponibilité des équipements et d'animateurs qualifiés. En particulier, les clubs seront sollicités pour prolonger leur réflexion sur de nouvelles activités qui pourraient être proposées le samedi, compte tenu du fait que les enfants seront alors libres dès le matin. Il leur faudra réfléchir aux activités et à leurs modalités d'organisation en intégrant les questions liées à la disponibilité des équipements. Ce nouveau créneau pourrait être investi par les sports qui exigent des déplacements importants.

Aménagements d'équipements et expérimentation de nouvelles pratiques sportives

L'évolution des pratiques sportives conduit à reconsidérer la configuration de certains équipements et à renforcer leur rénovation. C'est le cas en particulier du complexe de tennis. Avec la mise en place du PELG, une réflexion sera amorcée pour libérer de nouveaux créneaux horaires pour des sports tels que le squash et le badminton mais aussi pour aménager certains courts et faciliter, par exemple, la pratique du foot en salle, très demandée par les jeunes.

Réflexion sur les besoins pour de nouveaux équipements et la création d'une école municipale des sports

La réflexion autour du développement des pratiques sportives conduira à envisager la création de nouveaux équipements sportifs. Une telle réflexion ne peut être engagée que parallèlement à une analyse des moyens financiers susceptibles d'être engagés dans de tels projets.

Une réflexion pourrait également être engagée, dans le cadre général du PELG, sur l'intérêt pour la ville de disposer d'un groupe d'animateurs sportifs au sein d'une « école » municipale des sports permettant ainsi à la ville ou une structure intercommunale d'accompagner et de compléter les initiatives des clubs sportifs en direction des enfants et des jeunes.

Poursuivre la coopération du milieu sportif avec l'Education nationale

Les classes sportives des collèges Marais de Villiers et Lenain de Tillemont et l'initiation à la natation dans les écoles élémentaires sont des exemples d'initiatives conjointes qui doivent être poursuivies. Dans le cadre du PELG, de nouvelles actions de coopération du milieu sportif avec l'Education nationale pourraient être envisagées, en particulier avec les écoles primaires.

4. Ouverture et développement des pratiques culturelles

La contribution de la culture au PELG est essentielle. Elle doit s'appuyer sur les ressources de la ville qui sont importantes en quantité et en qualité mais ne sont pas également réparties entre les quartiers.

La préparation du PELG a été l'occasion pour le service municipal de la culture de sensibiliser les responsables des équipements culturels aux questions d'éducation et de les encourager à s'engager dans le PELG. Par ailleurs, la ville souhaite mobiliser les artistes montreuillois - plasticiens, musiciens, comédiens et artistes du spectacle vivant - mais aussi les scientifiques, techniciens et ingénieurs, sources de la culture scientifique et technique, pour contribuer au PELG en coopérant avec les centres de loisirs ou les organismes et associations du domaine culturel.

Il est proposé que, dans le cadre du PELG, trois directions de travail soient explorées dès 2007.

La diffusion de l'animation culturelle et en particulier de l'éducation musicale dans les quartiers

L'amélioration de l'accès à l'offre éducative dans tous les quartiers est l'un des objectifs du PELG. Dans le domaine de la culture, cet objectif pourra être atteint de deux façons : soit en implantant de nouvelles ressources culturelles exploitables pour l'éducation dans les quartiers, soit en facilitant par les transports l'accès aux ressources géographiquement éloignées. L'exploration de ces deux voies complémentaires doit être conduite au cas par cas, en tenant compte des spécificités des disciplines et des structures.

Dans le domaine de l'éducation musicale, Montreuil dispose d'une part d'un établissement d'enseignement musical et chorégraphique spécialisé, classé au niveau national - l'école nationale de musique et de danse (ENMD) – et, d'autre part, de nombreuses structures d'enseignement ou de pratique musicale (instrumentarium, ateliers, maison populaire, chorales de quartier, etc.) dont les actions méritent d'être recensées et mieux valorisées. La demande des familles est importante et souvent non satisfaite, pour des

raisons d'éloignement ou faute de places. Un groupe de travail sera constitué pour réaliser un état des lieux de l'offre d'éducation musicale dans l'ensemble de la ville et proposer des aménagements en accord avec les orientations du PELG.

Le projet pédagogique de l'ENMD sera remis à plat en concertation avec la nouvelle direction de l'école. Afin de favoriser l'accueil d'un public plus large, le projet comprendra une diversification de l'offre d'éducation musicale et la mise en place d'actions nouvelles répondant mieux à la diversité des demandes d'enseignement et de pratique. A cette occasion, une réflexion spécifique sera engagée concernant la diffusion de l'enseignement dans les quartiers.

Le développement de l'action culturelle dans les projets des écoles

Les acteurs montreuillois de la culture souhaitent unanimement développer leurs coopérations avec les écoles. De leur côté, les enseignants, les directeurs d'école et les inspecteurs de l'Education nationale y sont favorables mais ils souhaitent également que ces projets ne se réalisent pas au détriment des apprentissages fondamentaux qui demeurent la première responsabilité de l'institution scolaire mais, au contraire, les renforcent.

L'objectif de développement de projets culturels partenariaux dans les projets d'école ne peut donc être atteint que par la concertation entre les partenaires. Le cadre général de cette concertation est défini depuis plusieurs années par le contrat d'objectifs et de partenariat, récemment renouvelé entre la ville et l'Education nationale, dont les écoles et leurs partenaires sont invités à se saisir pour initier et mettre en œuvre des projets.

Cette orientation reste conforme à celle qui prévalait avec le précédent contrat arrivé à son terme en 2006. Les faiblesses soulignées, par exemple en terme d'information des écoles ou de contrôle de la qualité pédagogique des projets par les Inspecteurs, pourront être corrigées grâce au renforcement de la concertation et des échanges d'informations.

La ville souhaite encourager les projets de type « résidences d'artistes » qui peuvent présenter un grand intérêt pédagogique, à condition d'être soigneusement préparés et accompagnés. Le modèle des résidences d'artistes

pourrait être étendu à des projets de résidences d'écrivains ou même de résidences de scientifiques ou de techniciens.

La ville souhaite également la création de deux CHAM (classes à horaires aménagés pour la musique) dans les quartiers Bel Air-Grands Pêcheurs et La Noue. Des discussions avec l'Education nationale seront engagées à ce propos dès le début de l'année 2007 dans la perspective d'une ouverture de ces classes en septembre 2007.

La participation d'artistes et de scientifiques aux projets des centres de loisirs et des centres de vacances municipaux

Les centres de loisirs pourraient renforcer, dans les nouveaux créneaux horaires qui résultent du changement des rythmes scolaires, leur collaboration avec des partenaires extérieurs, en particulier dans le domaine culturel. C'est par de telles coopérations que l'action culturelle parviendra à rapprocher les acteurs de la culture des jeunes qui en sont au départ les plus éloignés.

Les associations et les institutions culturelles seront invitées, dès 2007, à renforcer le dialogue avec des responsables et des animateurs de centres de loisirs pour concevoir ensemble des projets coopératifs. Certaines propositions ont d'ores et déjà été avancées comme par exemple, la possibilité de privilégier l'accès du cinéma Méliès aux centres de loisirs le mercredi après-midi. La forme et le contenu des projets seront décidés par les partenaires eux-mêmes : il pourra s'agir d'ateliers de pratiques artistiques, ponctuels ou suivis pendant plusieurs mois, mais également de résidences d'artistes.

La coopération avec les centres de loisirs ne devra pas négliger la culture scientifique et technique. Dans ce but, des coopérations seront recherchées avec des associations départementales telles que la Fondation 93 mais également avec l'ECM (espace culture multimédia) de la Maison Populaire. Ces coopérations pourraient, par exemple, prendre la forme d'ateliers

informatiques ou multimédias, encadrés par des animateurs de l'ECM, dans les salles dont sont équipées les écoles et auxquelles les centres de loisirs ont accès.

5. Renouveau de la politique de la jeunesse et de la veille éducative

Les activités du service municipal de la jeunesse qui s'adressent principalement à des collégiens et des lycéens ne sont pas directement affectées par la modification des rythmes scolaires de l'école élémentaire. En revanche, le service est directement concerné par les orientations générales du PELG et en particulier par le volet consacré à l'accompagnement périscolaire et extrascolaire.

Les résultats de l'enquête du CREDOC et les contributions des animateurs, des directeurs de centres de loisirs et des coordinateurs de quartier consultés dans le cadre de la préparation du PELG conduisent à une liste de propositions d'actions à mettre en œuvre dès 2007.

Visibilité

L'enquête du CREDOC montre que les activités du secteur jeunesse souffrent d'un manque de visibilité. Ce constat est confirmé par les acteurs de terrain. La visibilité doit être améliorée en tenant compte des différentes tranches d'âge :

- développer les activités passerelle avec les centres de loisirs enfance afin de familiariser les élèves de fin de primaire avec les activités jeunesse ;
- cibler des actions de communication sur les 11-13 ans et sur leurs familles ; les mercredis, les antennes de quartier pourraient prendre en charge les jeunes collégiens à la sortie de leur établissement scolaire (repas compris) pour leur permettre de découvrir les activités des centres de jeunesse tout en rassurant leurs parents sur l'encadrement ;
- renforcer les relations avec les collèges et les lycées afin de diffuser au sein des établissements l'information sur les activités de proximité proposées par le service jeunesse.

Pré-adolescents et jeunes

La co-existence de deux groupes d'âge dans les mêmes équipements pose problème. Les plus jeunes (12-14 ans) et leurs parents réclament encadrement et accompagnement alors que les plus âgés (15-17 ans) réclament de l'autonomie et des espaces d'expression. Les solutions doivent être recherchées et implantées au niveau de chaque quartier. Cette réflexion sera conduite au cours du premier semestre 2007 pour une mise en place des projets retenus en septembre 2007.

La tranche d'âge 16-18

L'extension de la couverture du PELG jusqu'aux jeunes de 18 ans pourrait permettre d'y inclure un volet plus important sur le thème du décrochage scolaire et de la lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification.

Locaux

Les inégalités en matière de locaux d'un quartier à l'autre doivent être réduites. La priorité doit être donnée aux centres les moins bien installés. Il est également nécessaire d'envisager la création de nouveaux équipements là où ils sont insuffisants.

Centres de vacances

Les centres de vacances ont été réorganisés au cours des dernières années, lieu de rencontres et de découvertes multiples. Ils doivent être ouverts à tous. Ils bénéficient d'une bonne image de marque auprès des familles (enquête CREDOC). Ils peuvent être des points d'entrée vers des activités éducatives proposées tout au long de l'année par les différents acteurs de la ville. Les centres de vacances doivent donc être soutenus et, dans la mesure du possible, développés dans le cadre du PELG.

Accompagnement à la scolarité

La demande en matière d'accompagnement de la scolarité des collégiens et des lycéens est très différente de celle des écoliers. Certaines associations réussissent à fidéliser les écoliers devenus collégiens mais rarement au-delà de la classe de 4^e. Des familles ont recours à des cours particuliers payants, même lorsque leurs moyens financiers sont faibles. Il est demandé au service de l'enfance et de la jeunesse d'engager une réflexion pour la mise en place d'une offre d'accompagnement à la scolarité, en s'appuyant sur des intervenants compétents.

Renouvellement de la politique jeunesse

La mise en place du PELG confronte le service de la jeunesse à des exigences de développement et de réorganisation qui méritent de poursuivre une mise à plat de la politique municipale de la jeunesse appuyée sur les actions retenues dans le cadre du PELG. Dans ces circonstances, les propositions exprimées au cours des assises de la jeunesse en 2004 pourraient être reprises et actualisées. En particulier, le service de la jeunesse pourrait s'emparer de la problématique de la veille éducative et du décrochage scolaire dont on sait qu'il doit faire l'objet d'une prévention spécifique bien avant 16 ans. Cette relance contribuerait à rapprocher les équipements de la jeunesse des équipes éducatives des collèges et des lycées avec lesquelles le dispositif de veille éducative doit être animé.

6. Soutien aux familles

Les familles qui éprouvent des difficultés à exercer leurs responsabilités éducatives et souhaitent être aidées peuvent être accueillies dans des structures associatives et municipales montreulloises telles que l'antenne du Lieu Ecoute Accueil à Branly-Boissière, le centre social SFM, le café des parents dans le Bas Montreuil ou les deux ludothèques de Boissière et La Noue. Par ailleurs, un dispositif dit de « parentalité » existe au collège Lenain de Tillemont.

La volonté de la ville dans ce domaine est affirmée dans les orientations générales du PELG. L'année 2007 sera l'occasion d'une réflexion des acteurs concernés autour de cette question pour des initiatives concrètes à partir de 2008.

Le soutien aux familles dans le domaine de l'éducation peut prendre des formes diverses : soutien aux projets familiaux, groupes de parole, partage d'expériences, consultations individuelles en face à face ou par téléphone, conférences, diffusion de guides pratiques, etc.

La relation des familles avec les écoles est l'une des composantes importantes de ce volet du PELG. Pour aider les parents qui éprouvent des réticences ou des difficultés à rencontrer les enseignants, des structures d'intermédiation pourraient par exemple être sollicitées. Mais d'autres voies sont également possibles.

Dans ce domaine, la ville ne privilégie pas de solutions particulières mais souhaite faire appel au tissu associatif. Un appel à idées et à propositions sera lancé avant la fin de l'année 2007 en direction de toutes les associations montreulloises. Les projets innovants, bien ciblés sur des quartiers et portés par des structures associatives disposant de l'expérience et des compétences requises seront favorisés et bénéficieront d'un soutien financier.

7. Education à la santé

La ville intervient dans le domaine de l'éducation à la santé par le biais du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), d'un Atelier Santé-ville (ASV) et du centre municipal Léo Lagrange. Des actions dans le domaine de la nutrition (« miss pomme »), de la lutte contre l'obésité et les caries dentaires sont conduites dans les écoles et les collèges mais aussi au sein des centres de loisirs, des structures jeunesse et auprès des familles (manuel interculturel d'alimentation à la maison), il faut revoir leur pertinence, les adapter si nécessaire et les promouvoir davantage.

La démarche partenariale est à la base de toutes les initiatives d'éducation à la santé. Celles-ci s'intégreront naturellement au PELG au sein duquel elles trouveront aisément de nouvelles possibilités d'actions. En particulier, une concertation spécifique devra être lancée dès 2007 avec le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) dont le fonctionnement risque d'être affecté par le changement des rythmes scolaires.

Dans le cadre du PELG, l'ASV dispose de moyens humains qui lui permettent de développer les consultations individuelles mais également d'opérer comme centre de ressources pour les autres acteurs de l'éducation confrontés aux questions d'éducation à la santé.

Le SCHS peut lui aussi intervenir comme centre de ressources auprès des professionnels travaillant avec les enfants, les jeunes et leurs familles (notamment auprès des personnels municipaux de l'enfance et de la jeunesse) en les informant à la demande, en contribuant à leur formation (problème de santé mentale des enfants et des jeunes, gestion des relations avec les parents) mais aussi en leur offrant des outils méthodologiques, en particulier pour la conception d'actions en direction des adolescents.

L'éducation à la santé devra figurer en bonne place dans le document présentant l'offre éducative publié à la rentrée de septembre 2007.

8. Pilotage du PELG

Le PELG est un projet engageant la coopération d'un très grand nombre d'acteurs. Sa position est centrale pour la politique municipale. La fonction de pilotage du projet est donc particulièrement sensible et devra faire l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2007, d'une réflexion approfondie de la part des élus et des directeurs de services.

Le PELG gère le quotidien, la coordination des partenaires, facilite l'innovation et la recherche.

Le dispositif de pilotage pourra reposer sur les outils et les principes d'organisation présentés ci-dessous.

Désignation de référents au sein des services impliqués dans le PELG

Chacune des directions concernées (éducation, culture, petite enfance-enfance-jeunesse-sports, santé, vie associative, citoyenneté et politique de la ville) désigne un référent PELG, il sera le correspondant du PELG dans la direction. La direction petite enfance-enfance-jeunesse-sports désigne un référent pour chacun de ses services impliqués dans le PELG (enfance, jeunesse, sports).

Mise en place d'une cellule de coordination et de pilotage

Une cellule de coordination est en charge du pilotage du PELG. Elle est rattachée à la direction générale de la ville, elle intègre un coordinateur du PELG.

Mise en place d'un observatoire des pratiques éducatives

Pour piloter le PELG, la ville a besoin de disposer d'une vue aussi précise et complète que possible de l'offre et des pratiques éducatives. Elle envisage dans ce but de se doter d'un « observatoire des pratiques éducatives » chargé de collecter et de traiter des données harmonisées, puis de produire périodiquement des indicateurs de suivi.

Mise en place d'outils de gestion informatique du PELG

Le pilotage du PELG exploite au maximum l'outil informatique. Toutes les données sont enregistrées dans une base dont la structure sera établie par le coordinateur dès le lancement du projet. La base d'information se rapporte au présent programme d'actions 2007-2008. Elle doit permettre d'enregistrer les réalisations du PELG à un niveau de détail qui doit permettre de satisfaire les besoins de l'évaluation.

Mise en place d'un système de communication en ligne au sein des services municipaux

Le coordinateur gère une liste de diffusion des référents et une liste de diffusion des directeurs de service pour faciliter et systématiser l'échange d'information. Il veille à ce que seules les informations utiles aux destinataires circulent sur chaque liste.

Mise en place d'un système de communication en ligne avec les partenaires du projet

La cellule de coordination met en place et anime un système de communication avec les partenaires du projet (services municipaux, écoles, associations, etc.). Elle pourrait s'appuyer pour cela sur un site Web de type Blog doté d'outils simples de publication et de dialogue. L'accès au site peut éventuellement être protégé par un mot de passe. Les fonctions d'édition peuvent être restreintes au coordinateur ou étendues à certains acteurs (les référents par exemple). Pour ces questions, les arbitrages seront pris au niveau de la direction du projet.

Publication d'une « lettre du PELG »

Le coordinateur est également responsable de la communication en direction du grand public, c'est-à-dire des familles mais également des acteurs de l'éducation qui ne participent pas directement au PELG. Une telle communication doit être régulière. Le rythme dépend de la forme retenue. La lettre du PELG peut être éditée de multiples façons pouvant se cumuler : une page par trimestre dans MDH, une page Web sur le site de la ville, un document spécifique diffusé via les écoles, etc. L'objectif de la « lettre du PELG » est de faire le point sur l'avancement du projet, de faire connaître les initiatives mises en place et d'annoncer les mesures en préparation. Chaque numéro devrait comporter des témoignages d'acteurs de terrain.

Rapport annuel

Le coordinateur du projet rédige en fin d'année scolaire un rapport d'activité synthétisant le déroulement du PELG au cours de l'année scolaire. Ce rapport est un document interne aux services municipaux. Une version discutée en bureau municipal sera rendue publique.

Pilotage de l'évaluation

Le coordinateur du projet est également responsable du pilotage de l'évaluation, une fonction essentielle du PELG décrite ci-dessous.

9. Evaluation du PELG

Les orientations générales du PELG prévoient la mise en place d'un dispositif d'évaluation dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation sert à confronter les objectifs fixés par le PELG avec le niveau de réalisation et les effets des actions prévues. L'évaluation permet, à intervalles réguliers, d'ajuster la mise en œuvre et d'adapter les objectifs. Grâce à l'évaluation, le PELG peut évoluer et rester un projet vivant et efficace.

L'évaluation est avant tout une fonction d'accompagnement destinée à améliorer la mise en œuvre du projet. Elle ne vise pas à distinguer ce qui « marche » et ce qui ne « marche » pas, à décerner les bons et les mauvais points. Elle est une évaluation « formative » et non pas une évaluation « sommative ». En cela, l'évaluation est un outil de pilotage partagé.

Périodicité et couverture de l'évaluation

Une évaluation partielle sera réalisée chaque année et un bilan global au bout de trois ans. Pour des raisons pratiques liées à la couverture très large du PELG, l'évaluation ne peut prétendre embrasser en permanence l'ensemble des domaines couverts. Chaque année, un comité d'évaluation décidera d'un nombre limité de domaines et de questions sectorielles ou transversales qui seront évaluées ; par exemple le sport, les centres de loisirs, la pratique de la citoyenneté, les publics éloignés, etc.

Comité d'évaluation du PELG

Chaque année, un comité d'évaluation est constitué. Le comité est composé de représentants des différentes catégories de partenaires : parents d'élèves, enseignants, directeurs d'écoles et chefs d'établissements, directeurs et animateurs des centres de loisirs et du service de la jeunesse, directeurs d'organismes culturels, représentants des associations et des clubs sportifs, élus et services municipaux. Le coordinateur du PELG est mis à la disposition du comité. Il organise les réunions, il participe aux réunions du comité et des

groupes de travail, rédige les compte-rendus. La composition et le mode de désignation des membres du comité d'évaluation seront fixés en concertation avec les partenaires sur proposition de la ville.

Les principes de travail du comité sont précisés ci-dessous.

- le comité se réunit au moins trois fois au cours de l'année scolaire (octobre, janvier, mai) ;
- au cours de sa première réunion, le comité après discussion, arrête les questions (deux ou trois) sur lesquelles il souhaite faire porter l'évaluation et précise les données dont il souhaite disposer à cet effet ; des groupes de travail sont constitués pour chaque thématique d'évaluation ; chaque groupe est piloté par un membre du comité concerné ou intéressé par la thématique du groupe ;
- les groupes de travail déterminent eux-mêmes leurs méthodes de travail et le rythme de leurs rencontres ; chaque groupe a pour mission de produire, avec le soutien du coordinateur du PELG, un bref rapport d'évaluation thématique qui sera présenté au comité d'évaluation lors de sa troisième réunion ;
- la deuxième réunion (janvier) du comité permet de faire un point d'étape sur l'avancement des travaux des groupes de travail ;
- au cours de la troisième réunion du comité d'évaluation (mai), les responsables des groupes présentent leurs rapports d'évaluation (envoyés quelques jours avant aux membres) ; les rapports doivent être brefs et complétés par des données chiffrées fournies par le coordinateur du PELG ; au cours de cette réunion, le Président présente les grandes lignes de son rapport final qui fait l'objet d'une discussion ;
- le rapport final de l'évaluation comprend les rapports d'évaluation des groupes de travail coiffés par une synthèse rédigée par le président ;

Exploitation des résultats de l'évaluation

Le rapport du comité d'évaluation sont diffusés à tous les partenaires. Ce rapport peut être complété par des entretiens avec les membres du comité qui pourront être mis à la disposition de tous.

Nouvelle version du PELG

Au vu du rapport d'évaluation et du rapport d'activité du coordinateur, la ville met à jour le PELG et le programme d'action pour les deux prochaines années. La nouvelle version est communiquée à tous les partenaires (mise en ligne sur le site de la ville) assortie de commentaires précisant les modifications apportées.

Evaluation des effets du changement des rythmes scolaires

Après trois années de fonctionnement, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2009-2010, les effets des nouveaux rythmes scolaires feront l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette évaluation qui exige des moyens particuliers ne sera pas prise en charge par le comité d'évaluation. Elle reposera sur des indicateurs tels que les résultats scolaires des élèves, l'évolution de l'absentéisme, le taux de fréquentation des structures éducatives, culturelles et sportives, l'appréciation des parents, des enseignants et des médecins scolaires relativement à la fatigue des enfants, etc. Tous les partenaires concernés, écoles, collèges, lycées, services de la médecine scolaire, familles, centres de loisirs, associations, les enfants et les jeunes eux-mêmes, seront interrogés dans le cadre d'une consultation à l'issue de laquelle la nouvelle grille hebdomadaire pourra être consolidée ou remise en cause selon que les objectifs visés auront ou non été atteints.